

DEPARTEMENT
Tarn
Arrondissement
De Castres

République Française
Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique
St-Jean-de-Rives / St-Lieux-lès-Lavaur
Procès-verbal

Séance du 11 décembre 2025

Membres
en exercice : 10

Le onze décembre deux mi le vingt-cinq à 18 heures 30 l'assemblée régulièrement convoqué le 05 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Jean SENDRA.

Présents : 5

Sont présents : Jean SENDRA, Gilles CORMIGNON, Danièle SOULA, Chloé SOULAYRAC-GELIS, Daniel ARMENGAUD

Votants : 5

Excusés : Jean-Luc CAZOTTES, Gabriel POVERT, Adeline MOULIS, Marielle VERDIN, représentante des parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur, Vincent FERRELI, représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives

Secrétaire de séance : Chloé SOULAYRAC-GELIS

M. le Président ouvre la séance et soumet à l'adoption le procès-verbal de la séance du 27/11/2025. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Il demande ensuite à l'assemblée si des questions diverses sont à ajouter à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Cartes cadeau – Noël

Questions diverses

Cartes cadeau pour le personnel du SIRP ST JEAN/ST LIEUX (N° DL 21 2025)

M. le Président informe l'assemblée qu'il est possible pour une collectivité locale d'offrir des cartes cadeau à ses agents pour les fêtes de fin d'année.

Il précise qu'en application de tolérances ministérielles les cartes cadeau d'un montant n'excédant pas 5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale par agent ne sont pas soumises aux cotisations sociales.

Il explique que la Communauté de communes Tarn-Agout, en collaboration avec les commerçants du territoire, a créé des cartes cadeaux à destination des agents des collectivités. Ces cartes cadeau sont utilisables auprès des commerces locaux qui adhèrent à cette démarche (près de 70).

Il propose d'offrir une carte cadeau d'un montant de 100 € à chaque agent.

Le comité ainsi informé

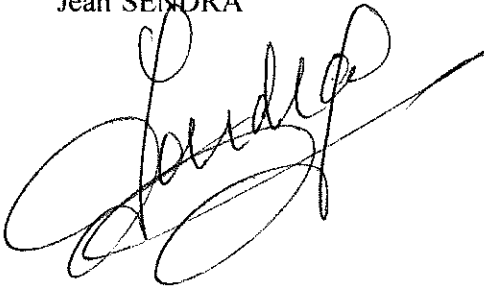
- Vu la délibération d'approbation du BP 2025 du SIRP n° DL-04-2025 du 08 avril 2025,
- Considérant que le SIRP souhaite soutenir l'action sociale pour ses agents et favoriser le commerce local,

Et après avoir délibéré par 5 voix

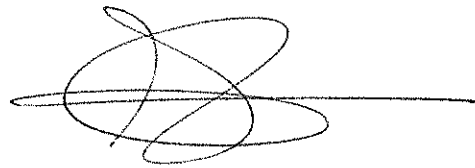
- Décide d'offrir aux agents du SIRP une carte cadeau pour Noël d'une valeur de 100 €.
- Demande à M. le Président d'effectuer les démarches nécessaires pour commander ces cartes cadeaux sur le site mis en place par la CCTA pour favoriser le commerce local.
- Habilite M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 18h45

Président de séance
Jean SENDRA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sendra', with a long horizontal stroke extending to the right.

Secrétaire de séance
Chloé SOULAYRAC-GELIS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Soulayrac-Gelis', with a long horizontal stroke extending to the right.